

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Madame Ghislaine VERKEN - Adjointe au maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY -Adjointe au maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Nicolas THOMAS)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Delphine GENESTE

Délibération CA-2024-13

Séance du 25 Juin 2024

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.1612-12, L.1612-13 et L.1612-20,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 27,

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente prend la présidence de la séance et présente les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2023, suivant le rapport ci-annexé,

Vu la délibération CA-2024-05 du Conseil d'Administration du 26 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024, y compris la reprise anticipée des résultats conforme au résultat du compte administratif présenté,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des Finances Publiques, approuvé par délibération de ce jour, qui s'établit aux mêmes résultats,

Le Bureau ayant examiné le dossier,

Le Président ELBAZ ayant quitté la séance pour l'examen du dossier,

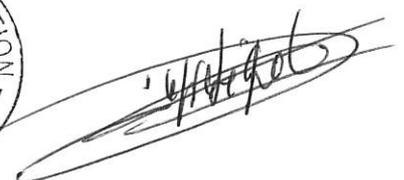
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :
(Xavier ELBAZ ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 – ADOPTE le compte administratif 2023 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, qui s'établit à :

- 1 404 422,08€ en dépenses de fonctionnement
- 1 316 475,56€ en recettes de fonctionnement

- 18 250,55€ en dépenses d'investissement
- 48 044,56€ en recettes d'investissement

La Présidente de la séance,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT